



Le Saint-Siège

DISCOURS DE JEAN-PAUL II À L'ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE*

Siège de la FAO, Rome

Lundi 12 novembre 1979

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs,

1. Ma visite chez vous prolonge en quelque sorte celle que j'ai effectuée au siège des Nations Unies à New York, comme ce fut déjà le cas pour mon prédécesseur Paul VI. Je me réjouis de ce que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, née à Québec le 16 octobre 1945, donc peu avant l'Organisation des Nations Unies, s'inspire des mêmes critères de fond que celle-ci, comme aussi de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en conservant dans son action l'autonomie propre à toute Organisation intergouvernementale. Votre Organisation a une vocation universelle puisqu'elle est ouverte à l'adhésion de tous les peuples de la terre à son Acte constitutif. C'est ainsi qu'elle a vu le nombre des Etats-membres passer de quarante-deux, à l'origine, à cent quarante-six représentés à la présente Conférence générale. Elle peut donc se livrer à une action commune qui est le fruit d'une réelle convergence entre les pays du monde, quels que soient leurs systèmes économiques et leurs structures politiques.

2. La FAO peut se vanter d'exercer une activité spécialisée irremplaçable dans le cadre de la famille des Nations Unies. Elle est affrontée en effet au secteur que l'on peut considérer comme le plus important de l'économie mondiale, l'agriculture, qui fournit les aliments indispensables au monde et occupe cinquante pour cent de la population mondiale. C'est aussi un secteur trop longtemps maintenu à l'écart du progrès des niveaux de vie, un secteur que la rapide et profonde mutation socio-culturelle de notre temps atteint d'une manière particulièrement douloureuse, mettant à nu les injustices héritées du passé, déstabilisant hommes, familles et sociétés, accumulant les frustrations et contraignant à des migrations souvent massives et chaotiques. Selon le préambule de votre Acte constitutif, l'objectif, qui est de libérer la famille humaine de la faim, comporte l'engagement des Etats-membres à élever le niveau de nutrition et à améliorer la situation des populations rurales en augmentant le rendement de la production et en garantissant l'efficacité de la redistribution.

3. Mais je voudrais relever aussi que, selon le même préambule, la FAO tend ainsi à " contribuer, par son action spécifique et collective, à l'expansion de l'économie mondiale et au bien-être général ". Elle est donc en pleine harmonie avec les Nations Unies dans le plan d'ensemble et dans les lignes

fondamentales de la politique de développement et de coopération internationale selon lesquels se réalise le service de l'homme, sur la base des grands principes que j'ai longuement rappelés le 2 octobre dernier devant l'Organisation des Nations Unies. Ici aussi, nous nous rencontrons " au nom de l'homme pris dans son intégralité, dans la plénitude et la richesse multiforme de son existence spirituelle et matérielle "[1]. 14. C'est avec une particulière satisfaction que je viens établir ce contact direct avec la FAO. J'ai accepté l'invitation à parler devant la vingtième Conférence générale, en cette année qui marque le trentième anniversaire de la décision prise le 28 novembre 1949 de transférer la FAO de son siège provisoire de Washington à ce siège définitif de Rome, décision qui a pris effet en 1951. Ainsi se réalisait ce qui a été considéré comme un " retour aux origines romaines " de votre Organisation. Celle-ci a été en effet en quelque sorte précédée par l'Institut international de l'agriculture, fondé en 1905 sous l'inspiration de David Lubin, et absorbé ensuite par la FAO. Depuis cette époque, Rome est devenue un des centres de l'agriculture mondiale, et elle trouve aujourd'hui une nouvelle importance en ce domaine, particulièrement après les décisions de la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'alimentation du mois de novembre 1974.5. Il y a ensuite une tradition de rapports particuliers entre le Saint-Siège et la FAO. Celle-ci est la première Organisation intergouvernementale avec laquelle le Saint-Siège a établi des rapports réguliers, inaugurés grâce à l'action prévoyante de celui qui était alors Monseigneur Montini, Substitut de la Secrétairerie d'Etat. En effet, le vote unanime de la quatrième session de la Conférence de la FAO accordait au Saint-Siège, le 23 novembre 1948, ce " statut d'Observateur permanent, unique en son genre, qui lui garantit le droit, non seulement de participer aux Conférences de l'Organisation, mais aussi aux autres domaines de son activité et d'y prendre la parole sur demande, tout en n'ayant pas le droit de vote ". Une telle situation correspond parfaitement à la nature de la mission religieuse et morale de l'Eglise. Ainsi a commencé la collaboration du Saint-Siège avec votre Organisation dont Mgr Montini se plaisait alors à relever avec satisfaction les principes moraux et humanitaires élevés qui l'inspiraient[2]. Tous les travaux et tous les programmes de la FAO montrent en effet avec évidence que chaque activité technique et économique, comme chaque choix politique, implique, en dernière analyse, un problème de moral et de justice. La visite rendue à votre siège par le Pape Paul VI le 16 novembre 1970, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'institution de la FAO, a été un témoignage éclatant rendu au progrès croissant de ces rapports de confiance.6. A ces considérations s'ajoute un autre motif: c'est avec plaisir que je vois dans la FAO un effort pour parvenir à réaliser concrètement, dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, un aspect du programme de développement mondial économique et social. Un tel programme contribue certainement à la promotion de la paix en aidant à surmonter des tensions profondes et en donnant effectivement satisfaction aux revendications premières des peuples, revendications liées aux droits inaliénables de l'homme. De ce point de vue, votre Organisation spécialisée se réfère plus directement aux droits économiques et sociaux reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui ont été formulés ensuite de manière plus précise et contraignante dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. Mais le perfectionnement de la personne suppose, comme Pie XII le disait déjà dans son radio-message de Noël de l'année 1942, la réalisation concrète des conditions sociales qui constituent le bien commun de chaque communauté politique nationale comme de l'ensemble de la communauté internationale. Un tel développement collectif, organique et continu, est le présupposé indispensable pour assurer l'exercice concret des droits de l'homme, aussi bien de ceux qui ont un contenu économique que de ceux qui concernent directement les valeurs spirituelles. Un tel développement requiert cependant, pour être l'expression d'une véritable unité humaine, d'être obtenu en faisant appel à la participation libre et à la responsabilité de tous, dans le domaine public comme dans le domaine privé, au niveau intérieur comme au niveau international. De ce point de vue, la FAO apparaît comme une expression concrète de la volonté de passer du plan des déclarations de principe à celui de l'action et des réalisations effectives, en faisant appel à la participation libre et active de tous les Etats-membres. Il faut souhaiter que la volonté politique de

chacun des Etats assure à la FAO un bénéfice de l'action commune, un concours qui ne consiste pas seulement à soutenir des projets et des opérations de développement intérieur entrepris à la demande de chaque gouvernement, et qui ne se contente pas non plus d'harmoniser des intérêts nationalistes fermés sur eux-mêmes. L'action commune qui se réalise au sein de la FAO demande une disponibilité toujours plus prompte pour assumer des engagements véritablement continus grâce auxquels chacun participe à l'action décidée d'un commun accord.

II7. Au cours de son histoire, la FAO a acquis une structure toujours plus vaste et plus adaptée, comme le montrent ses divers programmes actuels et les documents soumis présentement à votre Conférence. Vous allez en effet devoir non seulement faire le bilan des actions accomplies ces deux dernières années, mais aussi fixer les objectifs à atteindre dans les années qui viennent et faire les choix politiques qui sont nécessaires pour cela. L'an deux mille est en effet à l'horizon de vos perspectives, avec les problèmes spécifiques qui se posent à l'agriculture pour qu'elle puisse faire face aux besoins à prévoir: augmentation accélérée de la production, nécessité de la réglementation des échanges et assistance extérieure aux pays qui en ont besoin pour assurer leur départ économique. Il s'agit donc de prendre les moyens d'assurer à tous cet avenir meilleur dans lequel les droits fondamentaux de chacun se trouveront respectés. En ce sens, votre Conférence générale actuelle peut apporter une contribution importante, pour ce qui est du domaine de votre Organisation, à la définition des objectifs urgents et des critères renouvelés qui devraient permettre de mettre en œuvre la nouvelle stratégie internationale pour le développement au cours de la troisième décennie des Nations Unies qui s'ouvre avec les années quatre-vingts. III8. Mais le monde ne saurait se contenter de spéculations théoriques. La lutte contre la faim présente chaque jour davantage un visage bien précis et exige des réalisations concrètes de la part des Etats-membres et de l'Organisation dans son ensemble. Cette lutte ne saurait pas davantage, d'ailleurs, se satisfaire d'appels aux sentiments, de bouffées sporadiques et inefficaces d'indignation: c'est l'honneur et la volonté louable de votre Organisation de chercher avec persévérance à définir les moyens les meilleurs et les méthodes adaptées aux conditions concrètes de chaque pays et d'en prévoir avec prudence les applications. Il est fini, en effet, le temps des illusions où l'on croyait résoudre automatiquement les problèmes du sous-développement et des différences de croissance entre les divers pays en exportant les modèles industriels et les idéologies des pays développés. Il est fini le temps où l'on cherchait à garantir le droit de tous à l'alimentation par des programmes d'aide réalisés grâce au don d'excédents ou à des programmes de secours d'urgence dans des cas exceptionnels. Votre Organisation s'oriente vers une politique dans laquelle l'effort de chaque pays pour son propre développement prend la première place. Ceci comporte, certes, une exigence: pour que chacun de ceux qui en ont besoin reçoive, sans atteinte à sa dignité, l'aide internationale et les investissements convenables tout en gardant le contrôle des éléments nécessaires pour donner à l'agriculture son dynamisme propre dans le développement du pays, il faut toujours davantage dépasser les rapports purement bilatéraux pour un système multilatéral.⁹ Un autre réajustement des critères et des modèles de développement – que les circonstances de la crise économique actuelle rendent encore plus nécessaire pour les pays pauvres, comme d'ailleurs pour les plus développés – est celui qui vise à satisfaire les besoins humains réels, ceux qui sont vraiment fondamentaux. Ce sont ces besoins qui doivent dynamiser et orienter l'économie, et non les besoins artificiels, en partie provoqués et toujours augmentés par la publicité, par le jeu du marché et par les positions de force acquises dans les domaines économique, financier, politique. Il importe de prévoir et de combattre les dangereuses conséquences sur l'homme de certaines solutions techniques et économiques, de favoriser activement sa participation libre et responsable aux choix et aux réalisations entreprises pour la croissance organique et programmée des conditions générales de sa propre communauté. L'expérience contemporaine nous porte à reconnaître que la croissance ordonnée et continue de chaque pays, comme la garantie effective de l'exercice des droits humains fondamentaux des individus et des peuples, appellent nécessairement le développement global et organique mondial. Et je relève avec intérêt comment,

dans ce domaine, les divers programmes de coopération technique ou d'assistance lancés par votre Organisation, la promotion d'un accord international pour assurer les réserves céréalières indispensables, contribuent peu à peu à une transformation de l'économie mondiale.¹⁰ Cependant, parmi tous les problèmes qui retiennent votre attention et celle du monde, le plus grave et le plus urgent est celui de la faim. Des millions de personnes sont menacées dans leur existence même; beaucoup, chaque jour, meurent parce qu'elles n'ont pas le minimum de nourriture nécessaire. Et force est bien de reconnaître, hélas, comme l'expérience actuelle le montre encore cruellement, que la faim dans le monde ne provient pas toujours uniquement de circonstances géographiques, climatiques ou agricoles défavorables, celles auxquelles vous vous efforcez de pallier peu à peu; elle provient aussi de l'homme lui-même, des déficiences de l'organisation sociale, qui empêche l'initiative personnelle, voire de la terreur et de l'oppression de systèmes idéologiques et pratiques inhumaines. La recherche du développement mondial organique que tous souhaitent demande alors que la connaissance objective des situations humaines de détresse prenne sa place dans la formation des individus et groupes au sens de la liberté authentique et à celui de la responsabilité personnelle et collective.¹¹ Les perspectives de la formation humaine totale dépassent certes celles qui sont propres à votre Organisation. Je sais cependant que vous n'y êtes pas indifférents. Vous les favorisez pour votre part en vous efforçant de diversifier vos modèles techniques d'assistance et de développement, et de les modeler en fonction des conditions particulières non seulement physiques mais socio-culturelles de chaque pays, tenant compte ainsi des valeurs proprement humaines, et donc aussi spirituelles, des peuples. Parmi celles-ci, les conceptions religieuses ont leur place. Elles expriment une vision de l'homme, de ses véritables besoins, du sens ultime de ses activités: " L'homme ne vit pas seulement de pain "[3], nous enseigne l'Evangile. Nous reconnaissons par là que le développement technique, aussi nécessaire qu'il soit, n'est pas le tout de l'homme, et qu'il doit trouver sa place dans une synthèse plus vaste, pleinement humaine. C'est par là que les réalités proprement spirituelles s'imposent à votre attention. C'est dans ce domaine aussi que l'Eglise, qui a toujours encouragé vos efforts et qui participe efficacement pour sa part au développement harmonieux de l'homme, veut rencontrer vos efforts et collaborer avec vous pour le bien de l'humanité.¹² Le travail à accomplir est immense, et nul ne doit se décourager lorsque le but à atteindre semble parfois s'éloigner à la mesure même des efforts entrepris pour l'atteindre. En ce moment de l'histoire mondiale, je me réjouis de voir la FAO orienter toute son activité, dans son domaine qui est essentiel, à promouvoir la coopération internationale pour le développement. Et nous espérons tous que ce développement s'étendra, du niveau technique et économique, au progrès personnel et social de l'homme. Ce qui ne peut se faire que si l'homme, sa dignité et ses droits sont, dès le départ, le critère actif qui inspire et oriente tous les efforts. Pour vaincre les inerties et les découragements, pour créer les conditions susceptibles de renouveler la pensée et de soutenir l'action, ne perdez jamais de vue qu'il y va de l'homme, de l'homme concret, de l'homme qui souffre, de l'homme qui recèle en lui des possibilités immenses qu'il faut libérer.¹³ J'ajoute que la somme des efforts que vous projetez, entreprenez ou encouragez pour que la terre soit " cultivée " au mieux, pour que ses richesses productives, terrestres ou marines, soient conservées et jamais gaspillées, et mieux encore pour qu'elles fructifient, en multipliant leurs potentialités sans détruire imprudemment l'équilibre naturel qui a servi de berceau à la vie de l'homme, en un mot, pour que la nature, à la fois respectée et ennoblie, atteigne son meilleur rendement au service de l'homme, tout cela rejoint, en un sens, le dessein de Dieu sur la création, que le texte inspiré de la Genèse nous décrit d'une façon archaïque mais suggestive: " Dieu fit l'homme à son image, homme et femme il les créa, emplissez la terre et soumettez-la... Jahvé-Dieu établit l'homme dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder "[4]. Oui, la terre appartient aux hommes, à tous les hommes, sans oublier les générations qui nous succéderont demain et qui doivent la recueillir de nos mains, habitable et fructueuse. Car elle appartient d'abord à Dieu, le Créateur, le Maître Souverain, la source de la vie, qui en a fait le don aux hommes et la leur a confiée comme à de bons intendants. C'est en harmonie avec le dessein

de Dieu que vous êtes appelés à travailler. Tel est le vœu que je forme pour vous en tant que Pasteur de l'Eglise universelle. Et c'est dans cet esprit que je prie le Seigneur Tout-Puissant de bénir les efforts que vous faites pour servir la famille humaine, de bénir vos personnes et tous ceux qui vous sont chers.^[1] Ioannis Pauli PP. II *Allocutio ad eos qui interferunt Coetui*

Unitarum Nationum, die 2 oct. 1979.^[2] Cfr. G. B. Montini, *Lettre à M. Norris E. Dodd, Directeur Général de la FAO*, 16 septembre 1948.^[3] *Matth.* 4, 4.^[4] *Gen.* 1, 27-28; 2, 16.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, vol. II, 2 p. 1133-1141.

L'Osservatore Romano 13.11.1979 p.1, 4.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 47 p.1.

La Documentation Catholique n.1775 p.1012-1015.

© Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana